



E-SOLIDARITÉS

L'expertise de notre réseau

<http://www.e-solidarites.fr/hauts-de-france/handicap/serafin-ph-le-reseau-uniopss-mobilise-pour-une-reforme-plus-juste-lisible-et-au-service>

SERAFIN-PH : Le Réseau Uniopss mobilisé pour une réforme plus juste, lisible, et au service des personnes accompagnées

Alors que le comité stratégique (COSTRAT) sur la réforme SERAFIN-PH se tiendra le 2 juillet prochain, le Réseau Uniopss plaide, dans une contribution, pour une réforme fidèle à ses ambitions initiales : mieux répartir les ressources, garantir un financement plus équitable des établissements et services médico-sociaux (ESMS), et replacer les besoins des personnes accompagnées au cœur du modèle tarifaire.

 Mis à jour le 30 octobre 2025

 De Uniopss

HANDICAP

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INFO HAUTS-DE-FRANCE, INFO CENTRE-VAL DE LOIRE, INFO GRAND EST



Face au risque d'une dérive technocratique et budgétaire, le Réseau Uniopss alerte sur un décalage croissant entre les objectifs initiaux de la réforme SERAFIN-PH et la réalité de sa mise en œuvre. Cette réforme semble désormais porter davantage une logique de convergence budgétaire à moyens constants qu'une ambition de transformation qualitative du secteur médico-social. Le réseau Uniopss appelle donc à un réalignement de la réforme avec ses finalités d'origine, en posant des conditions claires et partagées à sa réussite :

- Une stabilisation des outils et des critères, avec une meilleure prise en compte des besoins réels des personnes et de la qualité de l'accompagnement ;
- Une articulation entre équation tarifaire et évaluation des besoins ;
- Une communication claire et régulière auprès des parties prenantes (ESMS, ATC, personnes accompagnées) pour accompagner la mise en œuvre et garantir l'objectif de lisibilité attendu au lancement de la réforme ;
- Une parfaite transparence sur les résultats issus des coupes et leur intégration dans le modèle tarifaire et son intégration dans les CPOM ;

- Une concertation sur les conséquences de la mise en œuvre effective de la réforme, notamment sur les modalités d'une convergence tarifaire soutenue et adaptée
- Un accompagnement des professionnels aux changements de pratiques et aux outils numériques, de même qu'une reconnaissance de leur investissement et de leur implication dans le déploiement de la réforme à toutes ces étapes, sous forme d'un fond de soutien.

Redonner un sens partagé à la réforme SERAFIN-PH

Dans sa contribution, le Réseau Uniopss porte une série de recommandations opérantes pour redonner du sens à la réforme SERAFIN-PH : intégration des besoins réels dans le modèle tarifaire, révision des coefficients, meilleure prise en compte des situations complexes, appui renforcé aux professionnels et lisibilité pour les personnes et leurs familles.

En effet, l'état actuel des travaux prévoit une équation tarifaire encore trop éloignée des réalités, qui ne prend pas en compte l'intensité des besoins, l'autodétermination, ni la qualité de l'accompagnement. Cela risque d'aboutir à un modèle encore partiel et inéquitable en 2026. Les travaux engagés avec les adhérents du Réseau dans le cadre des recueils de données 2025 ont révélé une préparation insuffisante, des dysfonctionnements techniques et une démobilisation des acteurs en l'absence de moyens financiers ou humains pour faciliter les recueils. Enfin, le Dossier Usager Informatisé (DUI) peine à répondre aux exigences de la réforme et de nombreux développements sont encore nécessaires.

Pour le Réseau Uniopss, le comité stratégique du 2 juillet doit réaffirmer les finalités de la réforme : soutenir les parcours des personnes, valoriser le travail social et garantir la qualité de l'accompagnement dans tous les territoires. Un fonds de soutien à sa mise en œuvre représentera à ce titre une clé de réussite majeure.

Le Réseau Uniopss, avec ses Unions régionales, ses adhérents nationaux et régionaux, fort des remontées de terrain et de l'implication de ses adhérents, réaffirme sa disponibilité et son engagement fort pour poursuivre un dialogue exigeant et constructif avec les pouvoirs publics,

dans l'intérêt des personnes accompagnées et des professionnels qui les soutiennent au quotidien.